

DPE collectif 2026

Par Coplio

Bonjour,

Je vois passer pas mal de questions sur les petites copropriétés et le DPE collectif 2026, donc je partage une synthèse utile.

D'après Service-Public.fr, les immeubles d'habitation collective dont le permis de construire est antérieur au 1er janvier 2013 sont progressivement concernés par le DPE collectif. Depuis le 1er janvier 2026, cela inclut aussi les copropriétés d'au maximum 50 lots.

Pour un syndic bénévole, les 3 questions à vérifier sont généralement :

l'immeuble est-il bien une habitation collective ?

le permis de construire date-t-il d'avant 2013 ?

le DPE collectif a-t-il déjà été voté ou réalisé ?

Si ça peut aider, j'ai préparé un diagnostic gratuit en ligne qui permet de vérifier en 3 minutes si une petite copropriété est concernée et quoi mettre à l'ordre du jour de la prochaine AG : xxxxxx

Transparence : je suis le founder de xxxxxx. Etant moi-même propriétaire d'appartements dans plusieurs copros de moins de 50 lots, l'objectif est surtout d'aider les syndics bénévoles à y voir clair ; je suis preneur de retours si quelque chose manque ou mérite d'être reformulé.

Edit modération : suppression de publicité